

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE PAPINEAU



Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel du **mardi 26 février 2019, à 13 h 30** à la salle de conférence sise au 1890 de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire suppléant M. Michel Longtin.

Sont présents : Madame Marie-Céline Hébert et messieurs Raymond Bisson et Noël Picard.

Absence motivée : Messieurs David Pharand, Gaëtan Lalande et Gilles Payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, madame Liette Quenneville est présente. Elle informe le Conseil que l'avis de convocation a été livré conformément à l'article 156 du *Code municipal du Québec* à tous les membres présents sur le territoire. Madame Véronique Hotte, adjointe à la direction générale, greffe et communications agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire suppléant
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Renoncement à la rémunération des élus pour la tenue d'une séance extraordinaire
4. Offre de services de Lapalme, Rheault, architectes et associés
5. Appel d'offres public AOP2019-02LC-Réfection intérieure de la bibliothèque municipale
6. Demande d'appui- Parc de l'illusion Inc. (**reporté**)
7. Prestation de travail de l'employé 32-02
8. Période de questions
9. Fermeture de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée

2019-02-19125
Ouverture de l'assemblée

Il est **résolu à l'unanimité**

D'ouvrir l'assemblée à 13 h 30.

Adoptée.

2. Renoncement à la rémunération des élus pour la tenue d'une assemblée extraordinaire

2019-02-19126
Renoncement à la rémunération des élus pour la tenue d'une assemblée extraordinaire

CONSIDÉRANT QUE la convocation de cette assemblée extraordinaire coïncide avec la tenue d'une plénière régulière ;

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE les membres du conseil municipal renoncent au paiement de la rémunération supplémentaire pour la tenue d'une assemblée extraordinaire.

Adoptée.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2019-02-19127

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que présenté ;

Adoptée.

4. Offre de services de Lapalme, Rheault, architectes et associés

2019-02-19128

Offre de services de Lapalme, Rheault, architectes et associés

CONSIDÉRANT les travaux projetés de réfection intérieure de la bibliothèque municipale ;

CONSIDÉRANT l'admissibilité du projet à une aide financière de 131 046 \$ dans le cadre du Fonds des petites collectivités du Nouveau Fonds Chantiers Canada- Québec ;

CONSIDÉRANT l'offre de service professionnels déposée par Lapalme, Rheault, architectes et associés pour la préparation des plans et devis et la surveillance partielle des travaux pour un montant approximatif de 11 860 \$ avant taxes;

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE le Conseil accepte l'offre de service professionnels déposée par Lapalme, Rheault, architectes et associés datée du 22 février 2019 pour un montant approximatif de 11 860 \$ avant taxes;

Adoptée.

5. Appel d'offres public AOP2019-02LC-Réfection intérieure de la bibliothèque municipale

2019-02-19129

Appel d'offres public AOP2019-02LC-Réfection intérieure de la bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT l'admissibilité du projet de réfection intérieure de la bibliothèque à une aide financière de 131 046 \$ dans le cadre du Fonds des petites collectivités du Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec ;

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE les membres du Conseil acceptent l'offre de service professionnels déposée par Lapalme, Rheault, architectes et associés datée du 22 février 2019 pour un montant approximatif de 11 860 \$ avant taxes;

QUE les membres du Conseil autorisent le paiement des factures associées.

Adoptée.

6. Demande d'appui- Parc de l'illusion

2019-02-19130

Demande d'appui-Parc de l'illusion

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE ce point soit reporté à une séance ultérieure.

Adoptée.

7. Prestation de travail de l'employé 32-02

2019-02-19131

Prestation de travail de l'employé 32-02

CONSIDÉRANT la lettre de démission du directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu;

Il est **résolu à l'unanimité** à l'unanimité

QUE les membres du Conseil de la municipalité de Duhamel acceptent la démission du directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu qui prend effet le 26 mars 2019.

Adoptée.

1. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-02-19132

Levée de l'assemblée

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE la séance soit et est levée à 13 h 50.

Adoptée.